

FILIÈRES STRATÉGIQUES : DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LES PRIORITÉS

La crise sanitaire a mis en lumière les sujets d'indépendance, de souveraineté, de maîtrise et donc de filières stratégiques. Si ces dernières ont été définies à plusieurs reprises, il convient aujourd'hui de réexaminer ces choix. La période actuelle doit constituer une opportunité pour repenser la transformation de notre appareil de production. Le présent avis n'a pas pour objectif de choisir entre les filières stratégiques mais d'étudier, à l'aune des bouleversements économiques, sociaux et environnementaux, la manière de définir des critères permettant de qualifier une filière de «stratégique» et de définir leur mise en œuvre.

Alors que depuis 40 ans, on assiste à une désindustrialisation continue de notre pays et à une perte d'emplois massive, la crise conjoncturelle actuelle va aggraver cette tendance.

Depuis une dizaine d'années, l'État a souhaité accompagner la structuration des filières industrielles et a ainsi réaffirmé le caractère économique et stratégique de ces dernières. La France n'est pas la seule à mettre en œuvre ce type de politique et les exemples étrangers, qu'il s'agisse de la Chine ou de l'Europe, sont instructifs. Les politiques industrielles choisies s'accompagnent souvent de mesures protectionnistes en faveur des industries nationales, à l'image du décret dit Montebourg du 14 mai 2014. Aujourd'hui, c'est le plan de relance qui tente de soutenir les filières industrielles mais son montant est insuffisant dans ce domaine et sa gouvernance pose question.

Mais dans le contexte lié à la crise de la Covid-19, quels objectifs et quels critères rendent une filière «stratégique»? Il s'agit déjà d'identifier les nouveaux besoins auxquels ces filières doivent répondre.

Pour qu'elles soient en mesure d'y répondre, le CESE fixe quatre objectifs aux filières :

Objectif 1 : renforcer la souveraineté économique ;

Objectif 2 : avoir des filières répondant aux besoins économiques, sociaux, sanitaires et ainsi qu'aux impératifs environnementaux ;

Objectif 3 : mettre les filières industrielles dans une cohérence d'ensemble pour mieux identifier les technologies transverses (nœuds technologiques) et assurer leur montée en gamme ;

Objectif 4 : retrouver l'esprit industriel en renforçant capacités humaines, avec plus de formations, de qualifications, de compétences et d'emplois, installer une forte culture de l'industrie dans notre pays.

Le CESE propose des indicateurs simples pour permettre d'identifier si les filières contribuent à ces quatre objectifs et si elles sont donc bien stratégiques. Enfin, le CESE analyse le rôle de l'État et des différents acteurs pour définir et mettre en place une véritable stratégie de filières industrielles. L'État doit impulser une véritable vision pour les filières industrielles et construire un écosystème favorable en optimisant les leviers publics et en donnant toute leur place aux salariés, sans oublier la construction de filières industrielles européennes et internationales, au-delà des coopérations nationales.



Marie-Claire Cailletaud

est ingénieure et dirigeante CGT responsable industrie Elle siège au CESE à la section des activités économiques où elle représente et préside le groupe de la CGT.

Contact :

marie-claire.cailletaud@lecese.fr
01-44-43-62-37



Frédéric Grivot

est président-directeur général de société et vice-président national CPME en charge de l'industrie.

Il siège au CESE à la section des activités économiques où il représente le groupe des entreprises.

Contact :

frederic.grivot@lecese.fr
01-44-43-62-37

texte non définitif

Dans cette optique, le CESE préconise :

- 1. d'évaluer les besoins sociaux (alimentation, santé, bien-être, environnement, numérique, mobilité, culture, éducation...), préalable nécessaire à l'identification des filières concourant à notre souveraineté ;
- 2. de reconquérir notre indépendance économique, en orientant tout ou partie de la production vers les biens et services essentiels à la vie du pays, ou stratégiques pour son développement ;
- 3. de faire de l'enjeu environnemental, un élément structurant et transverse pour définir une filière stratégique ;
- 4. de faire du critère du maintien et de la création d'emplois dans la définition des filières stratégiques, un élément central, en lien avec des GPEC ;
- 5. de maîtriser les technologies transverses et d'impliquer l'ensemble de la chaîne des filières stratégiques en incluant les ETI et les PME ;
- 6. de développer la GPEC à l'échelle des branches professionnelles afin de répondre au mieux aux besoins évolutifs des filières industrielles ;
- 7 d'organiser des États généraux de l'industrie, pilotés par le Haut-commissariat au plan et le CESE en y associant le Haut conseil pour le climat, le CNI ainsi que les parties prenantes en vue de définir les priorités pour les filières stratégiques ;
- 8. de s'appuyer sur un Commissariat au plan, rattaché au Premier ministre, qui doit proposer une prospective globale dans le domaine économique notamment industriel et une démarche planificatrice et de mettre en place une programmation pluriannuelle de l'industrie (PPI), s'insérant dans une vision à long terme ;
- 9. de mettre en place un grand ministère de l'Industrie, intégrant les défis sociaux, environnementaux et numériques, disposant des moyens pour établir une politique industrielle ambitieuse définie par le Commissariat au plan. Il s'agit de faire cohabiter dans ce ministère des enjeux industriels et écologiques afin de s'assurer que la transformation industrielle soit bien inscrite dans ces enjeux ;
- 10. d'intensifier les missions de participations stratégiques et d'instruction d'une planification financière de long terme de l'APE et pour ce faire, ouvrir sa gouvernance à ce nouveau ministère de l'industrie ;
- 11. de réformer l'APE afin de renforcer ses missions de suivi et d'action stratégique de long terme pour la défense des intérêts stratégiques français ;
- 12. de réaffirmer que l'entreprise doit être définie comme entité sociale, avec pour mission collective, de répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux. Cet objectif implique des modes de gouvernance qui intègrent, selon les types d'entreprises, les salariés et qui prennent en compte les intérêts des différentes parties prenantes afin de contribuer aux orientations stratégiques ;
- 13. d'agir pour une véritable élaboration d'une politique industrielle européenne ;
- 14. d'établir des coopérations industrielles internationales.